

N°2025-31

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du dix-neuf juin deux mil vingt-cinq dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 18

Luc MONNET, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Catherine MORTREUX, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Patrice PUCHOIS, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Daniela MORONVAL, Yannick LIEVIN.

Absents ayant donné procuration : 10

Joëlle DUPRIEZ donne procuration à Hélène FOURDRIGNIER
Christian LEMAIRE donne procuration à Luc MONNET
Cyprien DUBUS donne procuration à Arthur WAGNON
Sandrine BROCARD donne procuration à Catherine MORTREUX
Dominique SKRZYPCZAK donne procuration à Fabien DELPORTE
Katia TYTGAT donne procuration à Marie-Astrid DELANNOY
Annie BAGGIO donne procuration à Daniela MORONVAL
Emmanuel CHARETTE donne procuration à Yannick LIEVIN
Philippe KUPPENS donne procuration à Michel MAILLARD
Jean MOULLIÈRE donne procuration à Stéphane MICHEL

Absent excusé : 1

Véronique ROTTELEUR

Secrétaire : Arthur WAGNON

OBJET : Demande de subvention au titre du Fonds de Concours 2022-2025 de la Communauté de communes Pévèle Carembault – Plan de modernisation des infrastructures communales

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les objectifs de ces aménagements:

- Club house de la salle de tennis
 - Le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)
 - Changer le système de chauffage pour réduire la consommation d'énergie
- Salle polyvalente
 - Rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) les installations sanitaires
- Rue de la Baille
 - Procéder à la réfection du revêtement routier afin de garantir une sécurité accrue des usagers.
- Rue de la Fourmisière
 - Procéder à la réfection du revêtement routier afin de garantir une sécurité accrue des usagers.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention CCPC au titre des Fonds de Concours 2022-2025. Cette subvention pourra représenter 252 383,49 € HT.

Ce programme de réalisations est évalué à 552 000 € HT pour les travaux.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de subventionnement auprès de la Communauté de communes Pévèle Carembault pour les travaux de modernisation des infrastructures communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Communauté de communes Pévèle Carembault d'un montant de 252 383,49 € pour financer ces opérations.

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil municipal, oui cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve-en-Pévèle,
Les jour, mois et an susdit

Le Maire,
Luc MONNET

